



RESTAURATION SCOLAIRE

MODIFICATION DU RYTHME

A déposer au bureau des affaires scolaires 15 jours à l'avance pour la semaine désirée

(Ex : Pour une modification pour la semaine 40, la demande écrite doit être faite avant le dimanche 0h00 de la semaine 37)

NOM, Prénom de l'enfant :

ECOLE :

CLASSE :

Rythme enregistré en début d'année :

LUNDI

MARDI

JEUDI

VENDREDI

Modification souhaitée :

LUNDI

MARDI

JEUDI

VENDREDI

Période du :au :

Ou

A compter du

Fait le :

Signature :